

Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

Principales délibérations de la séance du 10 Octobre 2019 :

- Le Département crée des circuits de randonnée
 - Réorganisation du Trésor Public
 - Aides pour redynamiser les commerces
 - Des caméras supplémentaires
- Création du « Centre Municipal de Santé » :
 - Mise à disposition de locaux pour le CCAS*
 - Création d'un budget « Centre Municipal de Santé »*

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Aline GAUDET, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Représentée : Angélique PLAQUIN

Le Département crée des circuits de randonnée

Le Département du Nord, dans sa volonté de préserver et de mettre en valeur le patrimoine local, met en place des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le circuit « *Matisse, sa Ville et ses Trésors* » a été pensé pour cheminer afin d'admirer notre patrimoine architectural, historique et verdoyant.

Il débute Place du 3 Septembre,

face au Théâtre pour plonger vers le poumon vert de la ville, l'Esplanade Monplaisir. De là, rejoindre le Musée Matisse, le lavoir du Pont Fourneau et l'espace Thuru, et parcourir la nature pour aboutir à l'Octroi. Regagner la Brasserie Historique, le lavoir rue Fontaine à Gros Bouillons; remonter vers l'Abbatiale et passer devant le Beffroi pour

terminer devant le Théâtre.

Afin d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le circuit « *Matisse, sa Ville et ses Trésors* », le Conseil Municipal autorise le Département du Nord à réaliser un balisage officiel de cet itinéraire.

Vote : unanimité

Réorganisation du Trésor Public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministre des Comptes Publics envisage de réorganiser l'administration fiscale d'ici le 1^{er} janvier 2022. Ceci entraînant la fermeture de plusieurs centres de Trésor Public, dont celui du Cateau.

Notre Conseil Municipal est contre la suppression des trésoreries et services fiscaux de proximité. Il déplore la dégradation des services rendus aux usagers et collectivités locales, et la suppression massive d'emplois d'agents des finances publiques sur notre territoire.

Notre Conseil Municipal souhaite que les trésoreries existantes et leurs salariés soient maintenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande :

- une concertation de la DGFIP avec les territoires concernés, pour élaborer ce projet de réorganisation du réseau en prenant en compte leurs besoins réels;
- un vrai dialogue ayant uniquement pour but de garantir la qualité du service rendu aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises.

Vote : unanimité

Aides pour redynamiser les commerces

Sur l'initiative du Maire, la Ville du Cateau-Cambrésis a participé, en début d'année 2019, à l'appel à projets de la Région Hauts-de-France pour la « *Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs* ».

En Juin 2019, la Région nous annonce qu'elle a retenu notre candidature : nous obtiendrons des subventions de la part de la Région Hauts-de-France.

Les actions envisagées par la Ville, considérées comme prioritaires et essentielles au développement du commerce en centre-ville, sont :

- La réalisation d'une étude sur l'attractivité commerciale de la commune, établie par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France.

Le coût de cette étude sera pris en charge à 50 % par la Région.

- Le recrutement d'un manager de centre-ville, chargé de fédérer les actions des commerçants et de la collectivité, dans le cadre d'un CDD de deux ans.

Le salaire et les charges seront financés par la Région à 40%.

Son rôle sera de proposer des pistes innovantes, d'informer les commerçants sur les aides financières dont ils peuvent bénéficier proposées par les différents organismes, d'apporter un regard moderne et pratique du commerce de proximité de demain avec des formations sur logiciel afin d'être présent sur la sphère numérique pour concurrencer le e-commerce.

- **D'autres plans d'actions seront dévoilés ultérieurement.**

Notamment une aide à l'aménagement de terrasses, à la rénovation de façades, à l'organisation d'animations en ville, ou encore l'achat par la Ville de fonds de commerce, pour ensuite les proposer aux commerçants sous forme de loyers modérés, sous réserve de subventions de la Région Hauts-de-France.

Le Conseil Municipal approuve ces plans de financement soutenus par la Région Hauts-de-France.

Vote : *unanimité*

Des caméras supplémentaires

La Ville du Cateau possède un réseau de 36 caméras de vidéoprotection, balayant le cœur de ville et certains parkings. Ces appareils très précis ont permis de résoudre, rapidement, bien des conflits.

La qualité des images enregistrées permet de zoomer, après enregistrement, et ainsi dévoiler certaines identités. Mais le fait de filmer un espace public est soumis à une déontologie, que la Ville du Cateau tient à respecter.

Ainsi, les caméras de vidéoprotection sont placées de manière à filmer les accès, entrées et sorties, d'un bâtiment précis. Chaque citoyen conserve le droit et la liberté de sa vie privée. En cas d'infraction, les images sont consultées, sur demande par la Gendarmerie Nationale.

- **Bâtiment Mortier :**

En novembre 2018, le Conseil Municipal a voté le retour du bâtiment Mortier, actuelle crèche, dans le patrimoine de la ville, cédé par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis. La crèche sera transférée dans l'ancienne école Seydoux, après les travaux adéquats. Le bâtiment Mortier accueillera alors le Magasin Solidaire et les Restos du Cœur.

Actuellement basés aux Essarts, à proximité du collège Jean Rostand, l'épicerie solidaire et les Restos du Cœur ont fait l'objet, à plusieurs reprises, d'actes de vandalisme. Désormais considérés comme « sensibles », les locaux et le travail des bénévoles seront sécurisés par l'installation de caméras de surveillance, à la demande des Présidents de ces associations, surveillant l'entrée rue Mortier et la cour arrière.

Vote : 28 voix Pour, 1 abstention

- **École Langevin :**

Afin de sécuriser l'accès (entrées et sorties) au nouveau groupe scolaire Paul Langevin, et les extérieurs du bâtiment, le Conseil Municipal vote la mise en place de caméras de protection.

L'utilisation de ces images aux abords de l'école sera strictement limitée, pour respecter la vie privée des élèves et enseignants.

En conséquence, ces caméras seront inactives pendant les heures de cours de l'établissement. Le matin, elles arrêteront d'enregistrer 30 minutes avant le début des classes. Le soir, elles se déchencheront 30 minutes après la fin des cours.

À l'issue de cette expérimentation, elles pourront être étendues aux autres groupes scolaires de la ville.

Création du « Centre Municipal de Santé »

Au Cateau, nous comptons six médecins généralistes en activité pour 7 300 habitants. Nous sommes donc au-dessus du ratio officiel de désertification médicale.

Cependant, afin d'anticiper et de toujours proposer une offre qualitative de soins médicaux aux catésiens, la Ville a décidé de créer un Centre Municipal de Santé. Le concept est d'engager des médecins qui seront rémunérés par la commune, mais la mairie percevra la facturation de l'acte médical. Pour les patients, le tiers-payant sera appliqué. Les généralistes seront déchargés du travail administratif, réalisé par une secrétaire médicale.

Ce projet requiert tout d'abord une étude qualitative des besoins de santé, et des accords avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Il nécessite aussi l'espace disponible pour créer une salle d'attente et une autre salle séparée, pour des consultations en toute discrétion, et des aménagements de ces locaux afin de les équiper aux normes d'hygiène en vigueur.

- **Mise à disposition de locaux pour le CCAS**

La Ville a choisi un espace situé en centre-ville, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

C'est le Centre Couprie, (bâtiment intégrant la Médiathèque), qui possède en rez-de-chaussée des salles propices à ce projet.

Les salles Henri II, Philippe II ainsi que la salle d'attente contigüe, appartenant à la Ville, seront cédées à titre gracieux au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), qui dispose des crédits nécessaires d'investissement pour aménager ces locaux.

L'Agence Régionale de Santé accordera ou non le visa de conformité des locaux. Nous pourrons ensuite, en partenariat avec le Centre Hospitalier, lancer le recrutement. Ce projet sera concrétisé au printemps 2020.

Vote : *unanimité*

Questions diverses :

- **Les transports scolaires**

Jean-Paul Burlion prend la parole pour aborder le problème des transports scolaires en bus, la sécurité de la sortie des bus chez une entreprise située Chemin de Montay, et la méconnaissance des nouveaux circuits urbains de la ville de la part des nouveaux chauffeurs.

La compétence « Transports » appartient à la Région. En Mai dernier, juste avant la rentrée scolaire, la commission Transports de la Région devait enteriner le choix de la société privée qui s'occupera du ramassage scolaire durant les huit années à venir.

Dans le cadre d'un Marché Public réglementaire, c'est la société *Place Mobilité* qui a obtenu le contrat. Concurrent direct de l'ancienne société chargée du transport scolaire depuis plusieurs années et habituée aux itinéraires, aucun dossier ni information ont été transmis à *Place Mobilité*, qui

- **Création d'une formation d'aides-soignants**

Monsieur le Maire annonce qu'il ouvre une formation d'aides-soignants au Cateau : l'IFAS, en partenariat avec le Centre Hospitalier et le lycée Camille Desmoulins.

- **Création d'un budget « Centre Municipal de Santé »**

Le 15 Novembre 2018, le Conseil Municipal approuvait la création de ce Centre Municipal de Santé.

Les opérations financières de sa réalisation doivent donc être inscrites à un budget annexe.

Le Conseil Municipal vote la création au 1^{er} Janvier 2020, d'un budget à part entière, géré par le CCAS, intitulé « *Centre Municipal de Santé* ».

Vote : *unanimité*

a dû assurer les 1^{ers} transports sans plan précis sur lequel se baser. Les élèves ont subi de nombreuses déconvenues : horaires décalés, itinéraires déplacés... provoquant la colère justifiée de leurs parents.

M. Burlion déplore le manque d'anticipation de la part de l'entreprise privée, qui ne possède même pas assez de bus pour assurer ces transports. De plus, qu'en sera-t-il de la conduite des chauffeurs, habitués à rouler en ville, quand la neige aura enseveli nos routes rurales.

Le Maire du Cateau Serge Siméon et Mme Piérard, Conseillers Régionaux, sont déjà intervenus bien que n'étant pas membres de la Commission Transports. En sa qualité de Président d'Agglomération (CA2C), M. Siméon a refusé le transfert au 1^{er} janvier 2020 et a opté pour le 31 décembre 2021 de cette compétence non stabilisée à ce jour (prochain Conseil Communautaire).

La Région possède la compétence des lycées, c'est-à-dire qu'elle finance l'entretien et travaux des lycées du Nord Pas-de-Calais. Ainsi, elle a financé 50 000 € de travaux au lycée Camille Desmoulins. Disposant de salles disponibles, qui seront aménagées aux normes d'hygiène et en points d'eau, le lycée Desmoulins est opérationnel pour recevoir les élèves et formateurs aides-soignants.

La Région Hauts-de-France s'engage sur un budget d'investissement de 60 000 € (équipements, informatique, matériel) et d'exploitation de 200 000 € par an pour les frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire salue l'accord de M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France

pour sa capacité d'écoute et pour favoriser cette formation de qualité à proximité des territoires ruraux et des besoins, tout en tenant compte des problèmes de mobilité et de notre population.

De son côté, le Centre Hospitalier gère le contenu des cours théoriques. Pour la pratique, des stages devront être effectués dans les multiples centres de soins catésiens et extérieurs. C'est le Centre Hospitalier qui placera les apprentis sur ces stages.

En 1 an, alternant cours théoriques au lycée, et stages dans les multiples centres de soins du Cateau, vous obtenez un diplôme et un emploi. Infos au Centre Hospitalier du Cateau, 03.27.84.66.66.

Voici le document remis aux membres du Conseil Municipal :



La ville du Cateau-Cambrésis, le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis, et le Lycée Camille Desmoulins ont le plaisir d'annoncer l'ouverture prochaine d'un Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS).

Un institut de formation Catésien

Un institut de formation d'aide-soignant, administré par le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis, ouvrira ses portes en **janvier 2020** au Cateau-Cambrésis.

Il sera situé au Lycée Camille Desmoulins au sein duquel des locaux ont été aménagés pour recevoir et accueillir les élèves dans des conditions optimales.

Cet institut pourra accueillir et former une classe de **15 élèves** en formation continue ou partielle.



Qui peut s'inscrire et comment se déroule la formation?

L'admission au sein de cette école est basée sur un **concours d'entrée** (écrit et/ou oral en fonction des diplômes).

Pour s'inscrire, le candidat doit être âgé de 17 ans, au moins, à l'entrée en formation. Aucun diplôme n'est prérequis.

La formation d'aide-soignant se déroulera de **janvier à décembre 2020** en alternant des sessions de cours théoriques et des sessions de stages.

La formation théorique sera délivrée par des formateurs expérimentés et par des professionnels de santé du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis.

Toutes les informations sur cette formation, ainsi que les dossiers d'inscription, sont disponibles sur le site du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis (www.ch-lecateau.fr).

Les avantages de cette nouvelle formation

Les bénéfices et avantages de l'ouverture de cette **formation diplômante** au Cateau-Cambrésis sont doubles :

- **Les catésiens bénéficieront d'une offre de formation supplémentaire sur leur territoire.** Les jeunes en cours d'étude, les chercheurs d'emploi ainsi que les personnes en réorientation professionnelle pourront être candidats.
- Le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis offrira **des terrains de stage de proximité** tout en assurant le suivi de leurs élèves.

Contact :

Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis - 28 Boulevard Paturle, 59360 Le CATEAU-CAMBRESIS

I.P.N.S.